



Affaire/juridiction de proximit  pour vice cach 

Par **sebastdom**, le **10/02/2009**   **14:38**

j'ai vendue ma caravane le 22 aout 2008 dans l'etat avec un choc avant le 29 aout il me demande de le remours  pour un vice cach  un controle d'etanch it  qui r v lait une infiltration importante , un expert dit exterieurement un control visuel, m me par un non professionnel, permettait de d celer les d fauts sur l'avant droit par contre int rieurement il n' tait pas d celable par un non professionnel ; quel sont les recours merci